

Lettre au maire de Châlons qui laisse sa piscine aux mains des pro-charia- par Beate

écrit par Beate | 29 août 2014



✘ Le maire, Benoist APPARU, doit agir fermement contre ce groupe qui attaque la piscine municipale. Ne rien faire, c'est mettre en danger les employés de la piscine et les usagés. À long terme, ne rien faire c'est mettre en danger tous les habitants de la ville.

Voici les adresses de la mairie de Châlons pour écrire une lettre postale au Maire qui est chargé de faire respecter l'ordre public dans sa ville.

(NB : Châlons sur Marne = Châlons en Champagne)

Maire de Châlons-en-Champagne
Benoist APPARU

Mairie de Châlons-en-Champagne
Place Foch
51 000 Châlons-en-Champagne
Tél : 03 26 69 38 00

Mairie annexe

24, rue Henri Dunant
51 000 Châlons-en-Champagne
Tél : 03 26 68 32 81

Les habitants de Châlons peuvent prendre rendez-vous avec le maire et aller en mairie pour le convaincre d'agir rapidement et fermement. Les habitants de Châlons doivent lui faire savoir qu'ils le soutiendront. C'est important de faire front ensemble, élus et citoyens.

À NOTER : La responsabilité pénale des élus pour faits commis dans l'exercice de leurs fonctions résulte de plusieurs textes, notamment des articles L.432-1 et suivants du code pénal. <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/responsabilite-penale-des-elus>

Mise en danger délibérée de la personne d'autrui.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI00006417208&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20131113&oldAction=rechCodeArticle>

Lorsqu'un maire connaît les dangers de l'islam et laisse les musulmans instaurer la charia dans sa ville, il met délibérément en danger les habitants, car il sait que le Coran ordonne la mort de les non-musulmans qui refusent de se convertir à l'Islam.

Voici le message que j'ai envoyé via la page de contact de la mairie.

<http://www.chalons-en-champagne.net/index.php/contact>

Monsieur le maire,

Une piscine municipale est un espace public où la religion n'a aucune place. La piscine doit interdire l'entrée à toutes celles et tous ceux qui ne veulent pas respecter le règlement intérieur en vigueur.

En tant que maire, vous disposez de pouvoirs et de responsabilités (police municipale, officier de police judiciaire) et vous avez le devoir de faire respecter l'ordre public. Je vous demande donc, monsieur le Maire, d'intervenir fermement et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter la loi anti-voile intégral, faire respecter le règlement intérieur de la piscine (tenues

de bain conformes) et de protéger les employés de la piscine.

L'islamisation de la France n'est pas un mythe. Se plier aux exigences des musulmans c'est laisser la charia s'installer progressivement en France.

Voici un site d'information sur l'Islam et la charia avec de nombreux liens vers des sites résistants.

<http://unmondesansislam.wordpress.com/laicite-islam-incompatible/>

Cela vous permettra de mieux faire face aux manipulations et aux mensonges des musulmans; mensonges recommandés par Mahomet. <http://www.anti-religion.net/hamidoullah.htm>

Je vous remercie d'avance en espérant une action énergique, efficace et rapide de votre part.

Veillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Beate

Aux dernières nouvelles ce ne serait pas au Maire de Châlons qu'il faudrait écrire :

- Le maire de CHALONS (avec un « s » !) n'est pas concerné : c'est le président de CITES EN CHAMPAGNE (communauté d'agglomération de Châlons en Champagne) qui est responsable, car la piscine est gérée par l'intercommunalité.

Cordialement.

Pascal ERRE

conseiller communautaire FN